



## Compte-rendu du Conseil d'Administration du Jeudi 12 février 2015

Présents : Cl. Beata, P. Bergeaud, R. Blostin, E. Bomassi, S. Bureau, G. Chaudieu, S. Colomer, Ph. Cornonas, G. de Geyer, F. Delisle, F. Desperiez, M. Dhalmann-Romani, C. Dumon, F. Durieux, L. Fabries, D. Fontaine, A. Freyche, N. Girard, M. Giry, I. Goy-Thollot, E. Guaguère, D. Héripret, P. Kerveillant, C. Mège, E. Meyer, Y. Michaud, Cl. Muller-Fleurisson, J-M. Péricard, M-H. Piette, C. Rankowski-Dubreucq, D. Rosenberg, J-F Rousselot, M. Roze, D. Schmidt-Morand, M. Simon.

Absents (représentés) : E. Bensignor (D. Héripret), M.C. Cadiergues (E.Guaguère), J-F. Foulquié (C. Mege), J. Hernandez, I. Testault (E. Bomassi), J-L. Trouillet (D. Fontaine).

Absents (excusés) : D. Brunon-Dumont, D ; Blanchot (pouvoir donné à M-C. Cadiergues empêchée au dernier moment), K. Gnirs, R. Guerre, R. Lecomte, X. Lévy, J-Ph. Liot, C. Navarro.

Invités : A. Berthier, J-Ph. Billet, S. Dufour, D. Miriot, C. Brard (Président de la SNGTV), J-Y. Gauchot (Président de l'AVEF).

### **Approbation du compte rendu du CA du 25/10/2014**

Le compte-rendu a été adopté par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

### **E. Guaguère a dressé en introduction un bilan de la mandature qui se termine à ce dernier CA.**

Il a adressé des remerciements aux CE et CA, qui ont engagé et réalisé des réformes importantes.

Il a rappelé aux membres du CA qu'ils devaient se conformer à des règles de confidentialité strictes relativement aux débats de cette assemblée, qui ont vocation à demeurer internes à l'Association : cela signifie que les Conseils de SR et les Bureaux de GE auxquels ils sont communiqués doivent s'astreindre aux mêmes règles.

Surtout depuis que le CNVFCC est devenu CFCV, l'accent a été mis sur l'importance de la formation professionnelle chez nos jeunes collègues. Les adhésions à l'AFVAC sont en progression de 10% sur 2 ans, 6000 vétérinaires ont bénéficiés des formations AFVAC au cours du dernier exercice. Les modifications de format de notre Congrès en ont fait le rendez-vous professionnel majeur de l'année. Les nouveaux modes d'apprentissage et le changement de modèle économique sont des atouts incontestables. Une rigueur accrue dans la gestion de toutes les formations par tous les élus doivent témoigner du bien fondé de notre nouvelle mais indispensable culture d'entreprise. Le gros succès des plans modulaires (les premiers OPCA compatibles dans la profession) est une grande satisfaction.

Malgré tout cela, le renouvellement des élus est faible, notamment en SR : au-delà de ce qu'il faut certainement considérer comme un phénomène sociétal, l'implication de jeunes confrères dans notre activité est indispensable ; le nouveau CE devra renforcer les liens en régions.

Notre charte de partenariat compte 42 signataires, de bonnes relations avec nos partenaires existent grâce aux présidents des SR et GE : il est important de rencontrer ces partenaires au moins une fois par an pour un bilan et un exposé/discussion des projets relatifs aux futures formations.

L'AFVAC est associée à tous les débats professionnels, ce qui la différencie des « marchands de formation » ; la complémentarité entre les organismes professionnels s'exprime à notre Congrès annuel.

Au plan international, l'AFVAC est déçue par la FECAVA, assemblée de « notables » sans grand dynamisme, dont le projet d' « acknowledged vet », contre-productif vis-à-vis de la vraie spécialisation, n'a pas reçu notre soutien ; un RV avec le Board de la FECAVA aura lieu sous peu dans nos locaux. Le jumelage avec l'AMVQ se traduira par des rencontres durant les congrès nationaux, des conférenciers de chaque association étant inclus dans les programmes général et optionnel.

La professionnalisation de l'AFVAC se poursuit avec la modernisation du Siège, le recrutement d'un DAF (David Miriot) qui a modifié notre Direction, Sylvie Dufour Pierrat étant chargée de la Direction du pôle Formation continue. La restructuration financière fait partie des projets à court terme en très bonne voie ; les éditions sont également professionnalisées : Brigitte Cloet assure le secrétariat de rédaction de Pratique Vet à temps quasiment complet. Si le nombre d'abonnés stagne, il y a une augmentation significative des recettes publicitaires ; PMCAC est devenue RVC, qui bénéficie d'un meilleur facteur d'impact et dégage environ 10 000 euros annuels de revenus.

Didier Noël Carlotti nous a quittés cette année : nous savons tous ce que l'AFVAC lui doit et le CA a décidé de donner son nom à la nouvelle grande salle de conférences qui sera inaugurée à l'issue des travaux de réfection du Siège.

### **Analyse financière et prospective, CR de la Commission financière (D. Miriot, M-H. Piette, F. Delisle)**

L'exposé des résultats par activité permet de comprendre comment fonctionne la structure : un résultat d'exercice négatif de 7540,00 euros contre un excédent de 18 514,00 pour l'exercice précédent qui s'explique par une baisse de l'activité des SR et GE. Mais l'équilibre financier est maintenu grâce à la mutualisation des différentes activités de l'AFVAC.

En recettes de fonctionnement, 28 000,00 euros supplémentaires sont dégagés par le jeu de la répartition des frais de gestion FCV, l'arrivée de 300 adhérents de plus, et 24000,00 euros ont été attribués au titre d'Ecoantibio. Ont été réalisées 67 000,00 euros d'économies en dépenses, des charges supplémentaires stratégiques ou comptables (provisions) sont comptabilisées pour 68 000,00 euros ; le nouveau format du Congrès a diminué les recettes afférentes de 170 000,00 euros, les marges des GE ont baissé, nous constatons un « effet ciseau » (augmentation des dépenses de 6% et baisse des recettes de 22%) ;

Le coût très bas du congrès en province (économie de 200000,00 euros), l'excellent succès des plans modulaires (notamment de féline) ont été des atouts importants, au même titre que

l'absence d'interdépendance des activités. Il est capital de promouvoir une comptabilité d'engagement au lieu d'une comptabilité de trésorerie.

Certaines informations des régions semblent encore difficiles à obtenir. Il faudrait bien connaître l'évolution sur 5 ans (c'est actuellement juste en outils d'analyse). Un rendez-vous périodique entre le Siège, les SR et les GE sera institutionnalisé par des rencontres personnalisées en région et au Siège ; l'organisation comptable en interne est en train d'être revue pour s'adapter aux besoins des GE et SR : il faut arriver à donner une situation mensuelle, fournir les outils de gestion pour réaliser un vrai budget global, avec suivi, projections et mise en place d'indicateurs avec tableau pluriannuel d'analyse.

L'analyse de la structure financière au 30.06.14 dégage un fond de roulement de 1 359 938,00 euros qui s'ajoute à un dégagement de fond de roulement créant ainsi un excédent de trésorerie (1 704 147,00 euros). Des fonds propres sont disponibles pour 1 160 000,00 euros, ce qui est important et rassurant.

Cette année, les Rencontres éleveurs-vétérinaires sont en équilibre, le rendement des plans modulaires a été excellent. La recommandation de la Commission financière est de valoriser la partie payante du Congrès en augmentant les tarifs. Si la corrélation entre charges et recettes est bonne avec des marges stables, il apparaît que le choix des lieux et le prix des repas sont souvent responsables de dépenses anormales, d'où l'importance d'établir et de suivre un budget prévisionnel ; le taux de marge moyen des GE à 34% est anormalement « boosté » par le peu d'activité de certains GE et les annulations de séminaires. La répartition en pourcentages de marges des SR n'est pas très bon sauf Aquitaine, dans le Nord, le Poitou-Charentes, le Sud-Est ; l'annulation de gros Congrès incite à réfléchir sur l'actuelle pertinence de certains modèles. Des pertes importantes sont constatées en Normandie. Le partenariat a diminué (concurrence, notamment en SR), d'où la forte recommandation renouvelée d'anticiper les contacts avec les partenaires. Les SR font mieux remonter les éléments comptables dans un certain nombre de régions, et le manque de réactivité du Siège dans certains cas doit être corrigé ; l'augmentation du taux de charge est de 6% pour les SR ; les chiffres fournis par le groupe Océan indien sont corrects.

Le nouvel exercice comptable sera marqué par un retour à l'année civile et une organisation permettant une amélioration de la production comptable et financière.

### **Elections et calendrier (G. Chaudieu)**

Les élections 2015 sont marquées par une désaffection de candidatures en régions, et un nombre de candidats administrateurs nationaux très juste.

Des incohérences de listes (certains adhérents à jour de cotisation n'étaient pas inscrits comme votants !) liées à des saisies manuelles successives ont été corrigées et le scrutin, uniquement électronique, sera ouvert du 2 au 31 Mars, avec résultats connus le 1<sup>er</sup> avril.

Il est demandé aux nouveaux élus de constituer leurs Bureaux et Conseils pour le 20 Avril, la nouveau CA se réunira le matin du 21 Mai à 9h (possibilité de retenir une chambre pour les nouveaux présidents le 20 au soir à Paris) et sera suivi l'après midi d'une réunion d'harmonisation avec les Secrétaires et Trésoriers.

## **Formation continue (S. Dufour, J. Andr jak, A. Berthier, E. Guagu re, G. Chaudieu)**

Les proceedings d mat rialis s sont la r gle pour les r unions de plus d'une demi-journ e. Ils doivent permettre une meilleure iconographie, et quelques pages de prise de notes reprenant le plan des expos s y sont ajout es. La proposition de mise en ligne du Power point des conf rences apr s les s minaires a re u un accueil favorable du CA.

La proc dure vis- -vis des inscrits aux formations est la suivante : un courriel leur est adress  au moment de la validation de l'inscription ; apr s qu'ils se soient identifi s, un acc s direct sur le site dans l'espace adh rents  galement leur est fourni ; il dispara t actuellement 7 jours apr s la date de la formation concern e.

La restructuration informatique s'accompagnera d'un nouveau site fonctionnel pour fin 2015.

E-learning (A. Berthier) : il est non seulement int ressant dans la connaissance mais aussi dans le suivi des connaissances acquises, les plateformes ne sont pas ch res leur utilisation est ch re (modules sp cifiques). Andr  Berthier, Sylvie Dufour et David Miriot se sont rendus au salon de l'e-learning., o  exposaient environ 80 Soci t s commerciales sp cialis es dans les plateformes et logiciels, des propositions seront faites en fin de mois au CE.

Plans modulaires : leur ing nierie p dagogique sera revue en Juin. G rard Bartel sera associ  pour y r fl chir et proposer des modifications (ateliers, apprentissages divers) qui seront soumises au prochain CE.

Les formations priv es des laboratoires en partenariat avec l'AFVAC   destination de GIE, des forces de vente... sont incluses dans le futur dossier partenariat et propos es aux grands partenaires et partenaires, en valorisant les GP.

Article 48 de la loi d'avenir agricole (S. Dufour) : la loi anti-cadeaux, promulgu e fin 2014, n'a pas de d cret mais la loi est r put e « s'appliquer de fait » car cette situation arrange les laboratoires. Le CSO souhaite un dispositif simple. Le power point de Sylvie Dufour, tr s informatif, sera envoy    tous les membres du CA. Les *petfooders* et soci t s de mat riel ne sont pas concern s. En qualit  d'organisateur, il faudra facturer aux laboratoires en contrepartie de ce qu'ils font : on n'offre plus rien, tout a un co t. Les obligations sont pour la plupart largement remplies dans notre charte de partenariat et nos services associatifs. Puisque tout a un co t, il faut d terminer la valeur de chaque chose. Un partenariat global est possible, les activit s festives impossibles.

## **Editions (G. Chaudieu)**

Comme pr cis  par Eric Guagu re en ouverture du CA, malgr  un nombre d'abonn s stable, il y a une augmentation significative des recettes publicitaires de Pratique Vet ; PMCAC, devenue RVC, b n ficie d'un meilleur facteur d'impact et d gage environ 10 000 euros annuels de revenus. Pour r pondre   la question d'Isabelle Goy-Thollot, nous pensons   l'indexation de RVC dans Pub Med : nous savons que les jeunes auteurs qui nous fournissent r guli rement des articles sont demandeurs, mais nous ne proposons une candidature que dans des conditions suffisamment favorables pour esp rer un retour positif.

La collection des Abr g s v t rinaires, d velopp e en partenariat avec Masson Elsevier, ne correspond plus aux projets  ditoriaux de notre partenaire, malgr  une demande de notre lectorat qui reste forte pour les titres d j   dit s ; nous faisons actuellement en sorte

de pouvoir poursuivre l'exploitation du titre, que nous espérons possible avec soit des mises à jour, soit de nouveaux sommaires.

### **Collaboration inter-organismes techniques (E. Guaguère, J-F. Rousselot, C. Brard, J-Y. Gauchot)**

Eric Guaguère propose à l'AVEF et à la SNGTV un affichage et une communication par un logo commun à définir.

Jean-François Rousselot fait un point sur le plan Ecoantibio : la rédaction (mesure 6) de 47 fiches d'utilisation réalisée sous sa direction par les GE de l'AFVAC, selon le même plan que celui utilisé par la SNGTV s'ajoute à une celle d'un guide opposable dans chaque espèce (ANSES ANMV) pour l'utilisation et la responsabilité de chaque protagoniste (vétérinaire, pharmacien, éleveur). La classification des antibiotiques, ciblée sur le risque humain, répond à plusieurs sources de références (France, Europe...), ce qui ne contribue pas à clarifier une situation déjà complexe. Les références de sont classe A EBM pour la bibliographie des fiches. Une fiche relative aux affections ne nécessitant pas de traitement antibiotique.

La mesure 7 informe les praticiens de l'existence de ces fiches et du guide opposable.

Des programmes analogues dans les Congrès des organismes de formation, une information lors des rencontres éleveurs- vétérinaires, une prise en compte par nos SR assurent le rôle de relais d'information.

La campagne d'information grand public a été prise en charge par la DGAL (mesure 13) avec introduction de l'hygiène.

Les antibiotiques d'importance critique doivent être utilisés après antibiogramme et en cas d'urgence ; il n'y a toujours pas de liste et de décret les concernant.

Un vétérinaire référent en antibiothérapie est souhaité par notre administration de tutelle selon des modalités définitives pas encore promulguées.

La transmission informatique des ventes d'antibiotiques se fera par l'intermédiaire d'un logiciel dédié, toutes ces mesures sont destinées à mieux connaître la consommation et renseigner le référent

De pratiques restent à faire évoluer : pas d'antibiotiques en chirurgie convenue, antibiothérapie pulsée, abandon des C3, C4 et quinolones lors de cas non spécifiquement adaptés.

La législation européenne libéraliserait paradoxalement l'usage du médicament, par rapport à notre réglementation nationale qui impose des contraintes légales supplémentaires.

Certaines situations d'urgence sont de fait problématiques comme les leptospiroses : on ne dispose pas d'amoxicilline IV, l'oxytétracycline IV est dangereuse ; une forme IV de première intention est manifestement nécessaire.

On sera certainement montré du doigt eu égard au niveau des ventes d'antibiotiques en 2014, marqué par une remontée « conjoncturelle ».

L'abandon de la taxe compensatrice se traduit par une baisse du prix des antibiotiques, dont les laboratoires profitent.

Les détracteurs de la profession s'engouffrent dès maintenant dans cette nouvelle situation pour se manifester (Mouthon, repris par Salmon).

Selon Christophe Brard, le référent antibiotiques par DPE est impossible ; par région, il recueillerait l'information, permettrait la diffusion des données adaptées au contexte local, favoriserait la participation des éleveurs aux bonnes pratiques. Des régions tests seraient

envisagées, en coordination avec les autorités sanitaires et bénéficiant d'un financement par l'état. Dans certaines régions pilotes, un généraliste en relation avec des spécialistes par filière assurerait la fonction et un forum serait ouvert pour d'autres régions ; la rédaction de fiche de poste est en cours. La disponibilité du vétérinaire est la meilleure arme de lutte contre l'ABR.

Selon Jean-Yves Gauchot, la diffusion de l'information passe par des réunions de consensus ; pour la médecine équine, la pénicilline sodique n'est plus trouvable dans des conditions adaptées, et les praticiens sont en attente d'équivalences.

Malgré les 60 à 80 millions d'euros de marges arrières gardés par les laboratoires, dont l'émergence devrait constituer un moteur très performant pour une adaptation à la nouvelle situation, il y a incohérence entre la recherche et les recommandations.

Pour ce qui est de la formation, 80% du projet logiciel serait financé par l'état.

Selon Christophe Brard, le système sanitaire apicole des DSV était un échec. Le nouveau plan abeilles ministériel définit une nouvelle gouvernance sanitaire s'appuyant sur les vétérinaires (commission apicole avec confrères formés). Les structures apicoles se supportent mal entre elles, ce qui ne simplifie pas la tâche. Deux cents (200) vétérinaires compétents sur le territoire national (diplômés ou en voie) travailleront avec des techniciens sanitaires apicoles placés sous leur responsabilité. Ce dispositif peut faire école dans d'autres filières pour le diagnostic. Respecter la notion de proximité vétérinaire/technicien est essentiel pour réussir..

Le danger de l'A.48 est de nous imposer un texte non adapté applicable à la médecine humaine, d'où la demande au CSO pour définir les conditions adaptées à l'exercice de notre profession: le Ministère de la Santé ne semble pas vraiment pressé, les laboratoires jouant un rôle bizarre selon C. Brard, sans aucune consigne du SIMV : trois gros laboratoires au moins joueraient ce jeu, et il pourrait se monter des structures commerciales de formation dans ce domaine, à l'encontre de notre éthique.

Petit à petit, des contacts avec le Ministère de la Santé s'établissent : le Directeur Général de la Santé a été invité au Congrès de la SNGTV, des actions concertées avec les médecins et les pharmaciens dans le domaine de la santé publique sont initiées.

Relativement à l'éthique des conférenciers, l'AFVAC, en concurrence active avec d'autres organismes de FCV, admet que certains des conférenciers qui animent ses séminaires et congrès participent à des activités concurrentes comme conférenciers, mais n'admet pas qu'ils soient impliqués dans l'organisation de ces manifestations. Pour la SNGTV, la promotion de la technique issue de l'association par ses membres doit passer par un réinvestissement dans l'organisme, clairement différencié d'une structure commerciale: chaque conférencier fait ce qu'il veut mais il ne peut se prévaloir d'une double appartenance (SNGTV et concurrence).

Une charte inter-organisations techniques, associant si possible les écoles (même philosophie), devrait être définie. Pour l'AVEF, la formation équine est un petit marché justifiant moins de règles strictes, et seule une prise de conscience des membres du CA est suscitée.

Le respect du Code de déontologie implique clairement pour tous les organismes une obligation de formation continue technique, y compris sur les conditions de vente, sur la base du volontariat.

Des réflexions communes sur adhésions à tarif préférentiel pourraient être menées.

## **Congrès de Lyon 2015 (J-Ph. Billet)**

Sous la direction de Jean-Philippe Billet, président du Comité Scientifique, la dernière réunion du CS a eu lieu il y a 48 heures. Le programme de regard multidisciplinaire « autour de la chirurgie » est bouclé (modules finalisés, conférenciers choisis).

Le Forum pan professionnel et les rencontres éleveurs-vétérinaires sont maintenus et leurs programmes élaborés.

## **Travaux du siège (E. Guaguère)**

Des locaux agréables et adaptés à notre activité, ainsi que de bonnes conditions de travail pour le personnel sont indispensables, d'où la décision du CE de procéder à un réaménagement de notre Siège.

Un bureau de réception est recréé au niveau 1. L'aménagement du niveau 1 pour le personnel, avec modification de l'attribution des espaces, (cloisonnement de l'ex-bureau du président, Benjamin et Brigitte revenant dans l'espace Secrétariat-Formation, 2 bureaux créés dans le couloir, espace saisie identique).

Le réaménagement complet du niveau 2 (audio-visuel) est dominé par la création d'un véritable espace audio-visuel en salle du CA, qui devient la salle Didier-Noël Carlotti, avec configuration variable en systèmes CA et conférence (deux écrans plus moniteurs); les conférences à distance seront possibles.

La salle à manger ne change pas trop : rénovation de la kitchenette, WC qui ne sortent plus dans la cuisine...

Un studio-salle de réunion nouveau, la rénovation de la salle Groulade en salle modulable complètent le dispositif.

Dans des locaux non vendables en l'état, ce projet participe à l'entretien et la valorisation du patrimoine.

L'entreprise est sélectionnée, le début des travaux du niveau 2 prévu pour mi-mars (durée : 3 mois) puis celui des travaux du niveau 1 immédiatement ensuite (6 mois de travaux en tout). Le budget est aux alentours de 350 000,00 euros. Le mode de financement par emprunt bancaire a été décidé.

## **Nouveau groupe de travail (D. Fontaine)**

Sous la direction de Didier Fontaine, il s'attaquera à la réforme de statuts. La composition en sera connue à l'issue du prochain CA.

Gilles Chaudieu,  
Secrétaire Général.